Parlement

L'un des changements les plus intéressants prévoyaient que les travaux des comités permanents, particulièrement en ce qui concerne la nouvelle façon d'étudier les prévisions budgétaires, devaient être remis à l'étude après un certain temps. Cette étude n'a jamais eu lieu, et il est peu probable que le gouvernement actuel la fasse jamais, car il risquerait trop d'être embarrassé. En ce moment, il est tranquille, car les députés de l'opposition siégeant aux comités qui étudient les prévisions budgétaires sont empêchés d'en faire un examen approfondi. J'y reviendrai dans un moment.

Ce qui est arrivé à la suite de cette évolution historique, c'est que la nouvelle majorité libérale a à dessein supprimé complètement le comité des subsides. De plus, le gouvernement a enlevé à l'opposition le droit de débattre des motions portant que l'Orateur quitte le fauteuil pendant l'étude des subsides. Grâce à sa majorité, il impose à l'opposition une procédure limitative ne prévoyant que certains jours réservés à l'étude des subsides. Nous devons donner un avis pour présenter ces motions dont seulement certaines donnent lieu à un vote de défiance.

Je vais m'éloigner brièvement de la question. Les libéraux ont de plus affaibli la loyale opposition de Sa Majesté en donnant le droit aux autres partis politiques de présenter des motions de défiance, ce qui ne fait pas partie de la tradition parlementaire, et surtout, en imposant des limites strictes à la durée du débat. Ces modifications, s'ajoutant à la suppression du droit d'en appeler des décisions de l'Orateur, ont abouti à une détérioration graduelle mais inévitable du processus parlementaire qui permet de contrôler les deniers publics. L'opposition se trouve maintenant dans une camisole de force qui, à toutes fins utiles, l'empêche d'examiner les subsides comme il se doit.

• (1542)

Voilà ce que veut dire le vérificateur général lorsqu'il dit craindre que le Parlement n'ait perdu ou ne soit sur le point de perdre la maîtrise des dépenses publiques. Voilà ce qu'il veut dire lorsqu'il déclare que le contrôle des dépenses s'effrite depuis 15 ans. Ces modifications de procédure apportées à nos règlements et à nos méthodes de travail nous ont privés à toutes fins pratiques de tout pouvoir de réduire les budgets. Il est donc normal que le vérificateur général soit profondément inquiet. L'exécutif a maintenant la mainmise absolue. D'ailleurs le premier ministre (M. Trudeau) a toujours considéré le Parlement comme un boulet, et ses membres comme de purs inconnus une fois quittée la colline. Le gouvernement est maître absolu des contraintes temporelles.

M. MacDonald (Cardigan): Taratata!

M. Nielsen: Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Macdonald) peut toujours dire «taratata», il sait bien que ces déclarations sont exactes. J'en ai justement une sous la main. Je vais lui rafraîchir la mémoire.

Le 25 juillet 1969, le premier ministre déclarait:

Nous ferions bien, je crois, d'encourager les membres de l'opposition à partir. Chaque fois qu'ils le font, le quotient intellectuel de la Chambre monte sensiblement.

Voilà comment ils raisonnent de l'autre côté. «Débarrassonsnous de l'opposition. Elle ne sert à rien. C'est un boulet tout simplement». Le gouvernement veut avoir les mains libres, afin de mieux lancer par les fenêtres l'argent du contribuable.

Le premier ministre a dit:

... ils ne sont plus des députés—ils sont de purs inconnus, monsieur l'Orateur.

C'est le gouvernement qui décide d'attribuer à l'opposition les jours prévus par le Règlement. Dans sa magnanimité, il a autorisé en un an six motions de censure. Ces façons de faire sapent notre institution à la base.

J'ai dit que j'en reviendrais aux comités. C'est une farce que de les voir examiner le budget. Chaque fois qu'ils le désirent, donc la plupart du temps, les députés gouvernementaux paralysent les comités. Ils y sont rois et maîtres, parce qu'ils disposent de la majorité gouvernementale.

L'habitude a été prise aux comités par les ministres—et même, j'ai le regret de le dire, par beaucoup de leurs fonctionnaires—d'allonger délibérément les réponses qu'ils nous fournissent, pour épuiser le temps imparti aux députés qui siègent à ces comités.

Il faut peut-être 10 ou 20 secondes pour poser une question, et le ministre prend le reste des cinq minutes allouées à un député pour donner sa réponse. Le président avise ensuite le député que son temps de parole est expiré parce que le ministre ou son représentant l'a pris pour répondre à la question. Nous nous trouvons donc bâillonnés. Il est impossible de faire un véritable examen des prévisions budgétaires. On ne nous donne aucune justification réelle des dépenses. Cette tactique du gouvernement a fait plus à elle seule pour nous faire perdre tout espoir de réussir à faire l'examen des prévisions budgétaires aux comités permanents que tout autre facteur particulier. Je soupçonne fortement les présidents de ces comités de se rendre à des réunions ou à des cliniques où on leur apprend comment se comporter et comment nous manipuler, nous les députés de l'opposition, dans la direction des travaux du comité.

Il existe d'autres facteurs qui ont contribué à la destruction du régime des comités, qui à mon avis, n'est plus qu'un simulacre. Tous les comités ne sont que des endroits où occuper des députés. On peut ainsi occuper les ministériels et les empêcher d'embêter les ministeres. Sauf une ou deux exceptions, la plupart des ministériels ne se rendent même pas compte de l'évolution de ce processus d'annihilation. Ils ne peuvent comparer cette façon de procéder avec celle que l'on suivait avant 1963 ou 1965, parce qu'ils n'étaient pas ici à ce moment. Ils ne peuvent comparer le régime actuel à aucun autre.

Avant ces changements, les députés n'étaient pas interrompus par le président du comité—qui est appuyé par la majorité gouvernementale que l'on retrouve dans tous les comités permanents—parce que leurs cinq minutes venaient de prendre fin. On permettait à celui qui posait des questions de continuer à le faire et de pouvoir ainsi arracher des réponses sur les prévisions budgétaires. Maintenant, dès qu'un ministériel prévoit que l'orientation des questions risque d'embarrasser le gouvernement, on commence à faire de l'obstruction, avec l'aide et la complicité des présidents qui sont pour la plupart extrêmement partisans et tout aussi anxieux de protéger le gouvernement que tout autre ministériel.